

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 29

Pouvoir : 0

Date de la convocation :
08 avril 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le quatorze avril à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Ghislaine COULON et Delphine DEVOS.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Didier PICARD, Brigitte MARTIN, Fabien ROSSIGNOL, Amélie VION, Philippe BESSET, Françoise FAUTRELLE, Richard MILON, Sacha PACAUD, Nelly MONNOT, Magali LANEYRIE, Edwige GAUDILLERE, Loïc COUVET, Virginie ERRARD, Damien GAUDILLERE, Pascale DESRAY, Laurent FIEUX, Déborah ANTUNES, Nicolas FAVARO, Ghislaine COULON, Guy CANNESSON, Chantal FATTIER, Patrick CHARTON, Didier BERNARD, Diane UBINA, Pierre COLIN, Delphine DEVOS, Ennouri BERGUIGA, Laurence HUDELEY.

Objet : Création de quatre commissions permanentes du Conseil municipal pour la durée du mandat

Exposé :

Le Conseil municipal peut créer des commissions permanentes chargées d'étudier ou de suivre des affaires déterminées.

Ces commissions, instituées pour toute la durée du mandat, permettent d'associer les élus à l'instruction des projets municipaux et de favoriser le débat au sein de l'assemblée.

Elles se réuniront au moins une fois par an, sans quorum requis, et les membres seront convoqués au moins cinq jours à l'avance, sauf en cas d'urgence.

Il est proposé de créer quatre commissions permanentes pour la durée du mandat, dont les attributions seront les suivantes :

- Commission budget participatif : Examine les projets présentés par les habitants et dépouille les résultats des votes citoyens.
- Commission aménagement du territoire : Etudie les grands projets d'aménagement de l'espace public et des bâtiments communaux.
- Commission vie sociale : Etudie les grands projets d'animation sociale et la répartition des subventions aux associations.
- Commission finances : Etudie, entre autres sujets financiers, les projets de ROB (Rapport d'orientation budgétaire), de CA (compte administratif) / CFU (Compte Financier Unique) et de BP (Budget Primitif).

Chaque commission est composée du Maire, qui la préside de droit, de l'adjoint thématique en charge, de 5 membres de la majorité et de 2 membres de la minorité.

Visa :

Vu les articles L. 2121-21 et L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- CREE les quatre commissions permanentes sus-décrites pour la durée du mandat, selon la composition et les modalités précisées ci-dessus.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire



Certifié exécutoire pour avoir été reçu à
la Sous Préfecture

le 15 AVR. 2026

et publié, affiché ou notifié

le 15 AVR. 2026

Florence PLISSONNIER
Maire

